



1. CONTEXTE

En application de la circulaire 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 Octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « Etats financiers consolidés », les comptes annuels du Groupe Crédit Agricole du Maroc ont été établis conformément aux normes comptables internationales IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 Décembre 2018, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a appliqué les normes et principes de l'International Accounting Standards Board (IASB) tels qu'ils ont été adoptés par l'UE.

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc adopte les normes internationales IAS/IFRS d'information financière IFRS depuis l'exercice 2009. Les comptes consolidés sont présentés en Dirhams.

1.1. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe Crédit Agricole du Maroc utilise les formats des documents de synthèse (état de la situation financière, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation BAM figurant sur le chapitre 4 du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

1.2. RECOURS À L'ESTIMATION

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-dessous conduit le management à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au niveau des états financiers et notamment sur le compte de résultat, des actifs et passifs inscrits au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui leurs sont liées.

Le management du Groupe fonde ses estimations et jugements sur son expérience passée ainsi que sur diverses autres hypothèses, qu'il juge raisonnable de retenir selon les circonstances. Ces estimations et jugements permettent d'apprécier le caractère approprié de la valeur comptable. Les résultats tirés de ces estimations, jugements et hypothèses pourraient aboutir à des montants différents si d'autres estimations, jugements ou hypothèses avaient été utilisées.

Les principaux éléments qui font l'objet d'estimations et jugements sont :

- La juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- Le montant des dépréciations des actifs financiers et des écarts d'acquisition ;
- Les provisions enregistrées au passif (notamment les provisions pour avantages au personnel et les provisions pour risques et charges).

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1. CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole du Maroc regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou influence notable.

De même, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujéti, et ce même en l'absence d'un lien capitaliste entre eux.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, 11 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par le Crédit Agricole du Maroc sur les entités consolidables :

- Les entités sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.
- Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée, si le groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Par ailleurs le Crédit Agricole du Maroc intègre les entités sous influence notable si elles respectent l'un des trois seuils suivants :
 - Total bilan de la filiale : → 1,5% du total bilan de la société mère
 - Situation nette de la filiale : → 1,5% de la situation nette de la société mère
 - Produits bancaires de la filiale : → 1,5% des produits bancaires de la société mère.

Le périmètre retenu pour le Crédit Agricole du Maroc :

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100%	100%	SM
HOLIDAGRO	Agro Industrie	99,66%	99,66%	IG
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100%	100%	IG
TARGA	Fonds d'investissement	100%	100%	IG
ASSALAF ALAKHDAR	Crédit à la consommation	100%	100%	IG
CAM GESTION	Gestion d'actifs	100%	100%	IG
ARDI	Micro finance	100%	100%	IG
M.S.IN	Société de bourse	80%	80%	IG
MAROGEST	Gestion d'OPCVM	80%	80%	IG
GCAM DDC	Gestion des Archives	100%	100%	IG
AL AKHDAR BANK	Banque Participative	51%	51%	IG
ASSOCIATION ISMAILIA	Micro finance	100%	-	IG

La fondation Ardi et l'association Ismailia sont incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc. Au 31 décembre 2018, aucune filiale du groupe n'est contrôlée de manière conjointe.

2.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont des actifs corporels :

- Qui sont détenus par une entité soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives ; et
 - Dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période.
- Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, l'entreprise doit choisir entre la méthode du coût amorti ou la réévaluation à la juste valeur.

Les options retenues

- Le groupe Crédit Agricole du Maroc a retenu la méthode du coût amorti ;
- Le groupe a décidé d'adopter l'approche par composant : Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon séparée.
- En application de la norme IFRS 1, le CAM a procédé à la réévaluation d'une partie de ses actifs, notamment pour la catégorie terrain et construction.

Matrice de décomposition retenue par le Crédit Agricole du Maroc :

Nature du composant	Durée d'amortissement (en années)	Poids du composant (en %)			
		Centres de vacances	Agences	Gros projets	Logements de fonction
Gros œuvre	60	40	10	30	45
Étanchéité	10	3	0	0	0
Agencement hors gros œuvre	10	20	45	30	35
Installations techniques	10	20	15	20	5
Menuiserie	15	17	30	20	15

2.3. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Un immeuble de placement se définit comme étant un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers et/ou valoriser le capital. La norme IAS 40 laisse le choix de l'évaluation des immeubles de placement :

- Soit à la juste valeur ;
- Soit au coût amorti.

Les options retenues

- En application de la norme IFRS 1, le groupe n'a pas procédé à la réévaluation d'un ou de plusieurs actifs à la date de transition ;
- L'évaluation des immeubles de placement se fait selon la méthode du coût amorti.
- Les taux d'amortissement retenus pour les immeubles de placement sont identiques à ceux utilisés pour les immobilisations corporelles de même nature.

2.4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique.

La comptabilisation des immobilisations incorporelles n'est faite que s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise et que le coût soit évalué de façon fiable. Les options retenues

Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent essentiellement les logiciels et sont amortis, selon leur nature, sur leurs durées d'utilité ; Les droits au bail font l'objet d'un plan d'amortissement selon leur durée d'utilité ; Le groupe CAM a adopté la méthode du coût amorti.

2.5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La norme IFRS 9 relative aux instruments financiers est applicable à partir du 1er janvier 2018 en remplacement de la norme IAS 39 « instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

La norme IFRS 9 permet une première application de manière rétrospective, sans retraitement de la période comparative de l'exercice N-1. De ce fait, il n'est pas nécessaire de retraiter les comptes de l'exercice 2017. Le Crédit Agricole du Maroc a procédé à l'application de la norme IFRS 9 sans retraitements des informations à titre comparatif des périodes antérieures. La norme IFRS 9 introduit des évolutions majeures dans les modalités de classification, d'évaluation et de dépréciation des instruments financiers. Elle intègre par ailleurs un nouveau concept de forward looking approach. Enfin, elle apporte des évolutions dans la comptabilité de couverture (renforcement de l'alignement avec les stratégies de gestion des risques et un assouplissement des conditions de mise en œuvre).

2.5.1. Catégories comptables sous IFRS 9

La norme IFRS 9 prévoit un classement des instruments financiers, dans différentes catégories comptables, en fonction du modèle de gestion appliqué à un portefeuille et de la nature de ces instruments. Sous IFRS 9, ces catégories sont les suivantes :

- Actifs ou passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ;
- Actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par OCI recyclables ;
- Actifs financiers à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable.



2.5.2. Principes de classement des actifs financiers sous IFRS 9

2.5.2.1 Instruments de dette

La qualification initiale d'un instrument de dette dépend à la fois du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles.

Modèle de gestion

- La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :
- La collecte des flux de trésorerie contractuels soit le modèle de gestion « Collecte » ;
- La collecte des flux contractuels et la vente des actifs soit le modèle de gestion « Collecte et Vente » ;
- Les autres intentions de gestion soit le modèle de gestion « Autre / Vente ».

En l'absence de justification du portefeuille de gestion au 1er janvier 2018, l'instrument financier devrait être classé, par défaut, dans un portefeuille dont l'intention de gestion est « Autre / Vente ».

Caractéristiques contractuelles

Le second critère s'analyse au niveau du contrat. Il vise à analyser les flux contractuels afin de s'assurer que les flux de trésorerie du contrat correspondent uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (test du SPPI).

Pour les actifs présents à la date de première application de la norme IFRS 9, l'analyse des caractéristiques contractuelles est effectuée selon les faits et circonstances à la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Arbre de décision simplifié

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au résultat du test des caractéristiques contractuelles peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :

Test SPPI	Satisfaisant	Modèle de gestion		
		Collecte	Collecte et vente	Autre/vente
Test SPPI	Satisfaisant	Coût amorti	Juste Valeur par OCI recyclables	Juste valeur par résultat
	Non satisfaisant	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat

2.5.2.2. Instruments de capitaux propres

Règles de classement et d'évaluation

- Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés :
- Soit à la juste valeur par résultat : Ce classement, par défaut, est obligatoire pour les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transactions ;
 - Soit à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable.

Cette option, retenue au niveau transactionnel (ligne à ligne), est interdite pour les titres de capitaux propres détenus à des fins de transaction.

Arbre de décision simplifié

Le mode de comptabilisation des instruments de capitaux propres peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :

Intention de gestion	INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES	
	Trading	Hors-trading
Intention de gestion	Trading	Juste valeur par résultat
	Hors-trading	Juste valeur par résultat (par défaut) Juste valeur par OCI non recyclables sur option

2.5.2.3. Dérivés (hors couverture)

Absence d'évolution par rapport à la norme IFRS 9.

2.5.3. Application de l'option juste valeur sous IFRS 9

Sous IFRS 9, les seuls actifs financiers pour lesquels l'option Juste Valeur peut être retenue, sont les actifs financiers dont la comptabilisation à la Juste Valeur par résultat permet de réduire ou d'éliminer une incohérence (également appelée non concordance comptable ou mismatch comptable) découlant de la différence entre des actifs et des passifs dans leur évaluation ou leur comptabilisation.

Les autres cas prévus par la norme IAS 39 (à savoir les instruments hybrides avec dérivés séparables ou dans le cas où un groupe d'actifs ou passifs sont gérés en Juste Valeur) ne sont pas repris par la norme IFRS 9.

Cette option n'est pas retenue par le groupe pour ces actifs financiers.

2.5.4. Principes de classement des passifs financiers sous IFRS 9

Sans changement par rapport à IAS 39, la norme IFRS 9 prévoit le classement des passifs financiers selon les catégories comptables suivantes :



Passif financier au coût amorti : Il s'agit du classement par défaut ;
Passif financier à la juste valeur par résultat par nature : Cette catégorie concerne les instruments émis principalement en vue d'être vendus / rachetés à court terme (intention de « trading ») ;
Passif financier à la juste valeur par résultat sur option irrévocable : À la date de comptabilisation, un passif financier peut, sur option irrévocable, être désigné à la juste valeur par résultat. Sans changement par rapport à IAS 39, l'accès à cette catégorie est restrictif et limité aux trois cas suivants :

- Instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
- Réduction ou élimination d'une distorsion comptable ;
- Groupe d'actifs et de passifs qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.

2.5.5. Dépréciation des actifs sous IFRS 9

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers fondé sur les pertes attendues (« Expected Credit Losses » ou « ECL »). Cette nouvelle norme vise à comptabiliser les pertes attendues dès l'autorisation des crédits et de suivre la dégradation du risque de crédit durant la vie du contrat. Or, sous IAS 39, la comptabilisation ne s'effectue qu'au moment de l'échéance lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du crédit. Ce nouveau modèle s'applique sur un périmètre des actifs financiers plus élargi que celui de l'IAS 39. Ledit modèle concerne les actifs financiers au coût amorti, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les engagements de prêts et les contrats de garantie financière non comptabilisés à la valeur de marché, ainsi que les créances résultant des contrats de location. La norme adopte une approche en 3 phases (« Buckets »), basée sur la notion de la dégradation significative de la qualité du crédit dès l'origine du crédit, et qui permet d'anticiper, de manière dynamique, les pertes d'un actif financier au cours du temps :

- Bucket 1 :**
 - Actifs sains n'ayant pas eu de dégradation significative de la qualité de crédit depuis l'origine
 - ECL à 1 an
- Bucket 2 :**
 - Actifs sains dont la qualité de crédit s'est dégradée significativement
 - ECL à maturité
- Bucket 3 :**
 - Actifs en défaut, provisionnés individuellement (IAS 39)
 - ECL à maturité

Le calcul des pertes attendues se base sur 3 paramètres principaux de risque :

- La probabilité de défaut à un an et à maturité (« PD ») : représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers pendant les 12 prochains mois ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité). La PD utilisée pour l'estimation des pertes attendues en vertu des principes de la norme IFRS 9, est calculée pour chaque classe homogène de risque.
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. Une LGD forfaitaire de 45 % a été utilisée.
- Le montant de l'exposition en cas de défaut (EAD : Exposition au moment du défaut) : est l'exposition (Bilan et hors bilan) encourue par la banque en cas de défaut de son débiteur soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. C'est donc le montant du prêteur exposé au risque de défaut de l'emprunteur qui représente le risque que le débiteur ne remplisse pas son obligation de rembourser le créancier.

Ces paramètres de risque sont déterminés par les risques en fonction des données statistiques basées sur l'historique des engagements. Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé à minima à fréquence annuelle.

L'évaluation des pertes attendues pour les titres s'effectue selon les principes suivants

- Lors de l'acquisition des titres :
 - ECL à 1 an pour les titres au profil de risque faible en fonction de la qualité de l'émetteur – Bucket 1.
- Lors des évaluations ultérieures :
 - Sur la base d'un ECL à 1 an si le titre demeure de très bonne qualité – Bucket 1 ;
 - Sur la base des ECL à maturité si le crédit, précédemment en « sain », devient « dégradé » – Bucket 2 ;
 - Sur la base des ECL à maturité si le crédit est « dégradé » et qu'une dégradation significative du risque de crédit est constatée depuis l'origine – Bucket 2 ;
 - Sur la base des pertes de crédit avérées à maturité si la contrepartie est évaluée en défaut – Bucket 3.

Pour les prêts et les créances, l'évaluation des pertes attendues est calculée à chaque date d'arrêté qui conduit à classer les opérations par classe de risque (buckets) selon les principes suivants :

- Les créances saines sans aucun impayé sont classées en Bucket 1 ;
- Les créances ayant au moins 1 impayé de moins de 90 jours sont classées en Bucket 2 ;
- Les créances avec un impayé non régularisé au bout de 90 jours sont classées en Bucket 3.

2.5.6. Forward looking

Les estimations actuelles de perte attendues n'intègrent pas de paramètre forward looking. En effet, la méthodologie adoptée actuellement ne prévoit pas de corrélation entre les données macro-économiques et les indicateurs de coût du risque des actifs financiers de la banque. Toutefois, il est prévu d'adopter une approche basée sur des critères qualitatifs permettant d'anticiper une dégradation à venir de la sinistralité des crédits qui sera et qui sera examiné trimestriellement à l'occasion des Comités de Déclassement et Provisionnement.

2.6. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Niveau 1 : Justes valeurs correspondant à des prix cotés sur un marché actif

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.

Niveau 2 : Justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles et accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Niveau 3 : Justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument.

2.7. PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET ACTIFS ÉVENTUELS

Une provision doit être comptabilisée lorsque l'entreprise a des obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, ou dont l'échéance ou le montant sont incertains mais son estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Les options retenues

- Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions pour risques et leur affectation aux natures de risques inhérents ;
- Décomptabilisation des provisions à titre forfaitaire et à caractère général ;
- Au 31 Décembre 2018, aucun actif ou passif éventuel n'est identifié par le GCAM.

2.8. AVANTAGES AU PERSONNEL

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme désignent les avantages du personnel qui sont dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants.
- les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

- les indemnités de fin de contrat de travail sont des indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire.
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à un organisme indépendant et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

2.9. IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de

l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
 - soit par un regroupement d'entreprises.
- Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe.

2.10. ÉCARTS DE CONVERSION

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

Les options retenues

- Comptabilisation des gains et pertes de change latents reconnus dans les comptes sociaux en résultat de la période dans les comptes consolidés IFRS conformément aux dispositions de la norme IAS 21 ;
- Reclassement de la part « Écart de conversion actif » non provisionnée en « Autres actifs » afin de respecter la substance économique du contrat.

2.11. CONTRATS DE LOCATION

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

Les opérations de location financière sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Les opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

Les options retenues

Il n'y a aucun impact puisque l'ensemble des contrats de location conclus par le groupe CAM sont qualifiés de contrats de location simple.

2.12. ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À LA VENTE

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les options retenues

- Aucun actif répondant à la définition d'actif non courant destinés à la vente n'a été identifié ;
- Les biens reçus en dation ont été exclus car il n'existe pas de plan de cession et ceux - ci sont détenus pour leur quasi - totalité depuis plus d'un an.

2.13. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉVALUATIONS DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- La juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;
- Les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- Les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises.

L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan de l'acquéreur lorsqu'il est positif et comptabilisé directement en résultat lorsqu'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de l'entreprise acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les options retenues

Le groupe CAM a décidé de ne pas retraiter les écarts d'acquisition reconnus antérieurement à la date de transition.

2.14. PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRES DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

Applicable aux exercices démarrant à partir du 1er Janvier 2018, la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » détermine les règles pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Elle se substitue aux deux normes précédentes sur le chiffre d'affaires :

- Norme IAS 18 : Produits des activités ordinaires ;
 - Norme IAS 11 : Contrats de construction.
- Elle porte sur tous les secteurs d'activité à l'exception de ceux pour lesquels une norme spécifique existe tels que les contrats de location, d'assurance ou de des instruments financiers.

L'application de la norme IFRS 15 n'a pas d'impact sur le résultat et les capitaux propres du groupe Crédit Agricole du Maroc.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

IAS/IFRS

AU 31 DÉCEMBRE 2018



BILAN IFRS

en milliers de dh				
ACTIF IFRS	Référence	31/12/18	01/01/18	31/12/17
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, CCP		4 099 975	2 711 673	2 711 673
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.15	6 697 669	11 332 816	265 857
Actifs Financiers détenus à des fins de transaction		6 511 592	1 669 576	
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		186 077	9 663 239	
Instruments dérivés de couverture	5.2			
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	5.16	6 414 233	2 142 512	
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables		6 118 409	1 937 088	
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables		295 824	205 423	
Actifs financiers disponibles à la vente				13 210 306
Titres au coût amorti				
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	5.4	792 893	869 796	869 796
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	5.5	77 506 164	69 915 126	70 739 345
Ecart de réévaluation activé des portefeuilles couverts en taux				
Placements des activités d'assurance				
Actifs d'impôt exigible	5.8	80 255	186 263	186 263
Actifs d'impôt différé	5.8	205 989	567 325	262 054
Comptes de régularisation et actifs divers	5.9	2 800 238	1 410 274	1 410 274
Actifs non courants destinés à être cédés				
Participation dans les entreprises mises en équivalence				
Immuebles de placement	5.11	1 542 510	1 440 191	1 440 191
Immobilisations corporelles	5.11	6 725 390	5 942 253	5 942 253
Immobilisations incorporelles	5.11	118 218	105 895	105 895
Ecart d'acquisition	5.12	306 908	306 908	306 908
TOTAL ACTIF IFRS		107 290 442	96 931 031	97 450 815

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES IFRS CONSOLIDÉS

en milliers de dh				
	Référence	31/12/18	31/12/17	
Intérêts, rémunérations et produits assimilés		5 022 271	4 403 899	
Intérêts, rémunérations et charges assimilés		-1 480 073	-1 493 973	
MARGE D'INTERETS	2.1	3 542 198	2 909 926	
Commissions (produits)		474 473	459 778	
Commissions (charges)		-8 749	-9 356	
MARGE SUR COMMISSIONS	2.2	465 724	450 422	
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette				
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	2.3	8 441	51 855	
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		27 228		
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		-18 787		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	2.3	-65 935		
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		2 847		
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		-68 782		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers disponibles à la vente			394 482	
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti				
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la JVR				
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par CP en actifs financiers à la JVR				
Produits nets des activités d'assurance				
Produits des autres activités	2.5	224 040	280 134	
Charges des autres activités	2.5	-203 784	-158 025	
PRODUIT NET BANCAIRE		3 970 684	3 928 794	
Charges générales d'exploitation	2.9	-1 917 785	-1 709 978	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	2.10	-247 125	-337 522	
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1 805 774	1 881 294	
Coût du risque de crédit	2.6	-743 189	-1 002 042	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1 062 585	879 252	
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.7	-224 207	-62 300	
Variations de valeurs des écarts d'acquisition				
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		838 378	816 952	
Impôts sur les bénéfices	2.8	-217 217	-224 659	
RÉSULTAT NET		621 161	592 293	
Résultats minoritaires		-4 943	17 678	
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		626 104	574 615	
RÉSULTAT PAR ACTION (EN DIRHAM)		15	14	
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN DIRHAM)		15	14	

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh	
	31/12/17
Résultat net	592 293
Ecarts de conversion	
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-16 668
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	
Réévaluation des immobilisations	
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-15 848
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	
Impôts	
Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-32 516
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	559 777
Part du groupe	542 099
Part des minoritaires	17 678

en milliers de dh				
PASSIF IFRS	Référence	31/12/18	01/01/18	31/12/17
Banques centrales, trésor public, service des chèques postaux				
Passifs financiers à la JV par résultat		21 206	5 476	5 476
Passifs financiers détenus à des fins de transactions		21 206	5 476	5 476
Passifs financiers à la JV par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture				
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5.4	12 358 708	8 019 146	8 019 146
Dettes envers la clientèle	5.5	75 048 898	68 159 012	68 159 012
Titres de créance émis	5.6	5 969 586	7 371 979	7 371 979
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux				
Passifs d'impôt exigible	5.8	37 127	117 077	117 077
Passifs d'impôts différés	5.8	791 131	937 344	937 344
Compte de régularisation et autres passifs	5.9	1 982 998	2 184 295	2 184 295
Provisions techniques des contrats d'assurance	5.13			
Provisions pour risques et charges	5.14	333 316	319 618	319 618
Subventions et Fonds assimilés		12 179	12 528	12 528
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	5.6	3 073 513	2 730 235	2 730 235
Capitaux propres		7 661 780	7 074 318	7 594 102
Capital et réserves liées		5 653 042	6 267 286	6 267 286
Réserves consolidées		1 382 306	839 548	767 039
Réserves consolidées - Part du groupe		1 155 146	622 235	
Réserves consolidées - Part des minoritaires		227 160	217 314	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		5 271	-32 516	-32 516
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres Part du groupe		5 271	-32 516	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres Part des minoritaires				
Résultat net de l'exercice		621 161		592 293
Résultat net de l'exercice - Part du groupe		626 104		
Résultat net de l'exercice - Part des minoritaires		-4 943		
TOTAL PASSIF IFRS		107 290 442	96 931 031	97 450 815

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en milliers de dh			
	31/12/18	31/12/17	
Résultat avant impôts	838 380	490 298	
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	289 486	222 316	
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-107 274	154 690	
+/- Dotations nettes aux provisions	53 117	340 277	
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence			
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-104 316	1 059	
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement			
+/- Autres mouvements	993	15 710	
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	132 006	734 052	
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	4 369 432	505 629	
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-605 465	-1 704 345	
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-951 191	1 016 188	
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-2 049 647	1 105 831	
- Impôts versés	-37 210	-117 050	
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	725 919	806 252	
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	1 696 303	2 030 603	
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-9 413	-78 425	
+/- Flux liés aux immeubles de placement			
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-650 041	-2 159 762	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-659 454	-2 238 187	
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-2 000	-60 000	
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	353 453	963 603	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	351 453	903 603	
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie			
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 388 302	696 017	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 711 673	2 015 655	
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 711 673	2 015 655	
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	4 099 975	2 711 673	
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	4 099 975	2 711 673	
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit			
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	1 388 302	696 017	

	31/12/18
Résultat net	621 161
Éléments recyclables en résultat net:	
Ecarts de conversion	-1 495
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-2 044
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables	
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres recyclables	
Impôts liés	549
Éléments non recyclables en résultat net:	6 766
Réévaluation des immobilisations	
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-35 675
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	46 415
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables	
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables	
Impôts liés	-3 974
Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	5 271
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	626 432
part du groupe	631 375
part des minoritaires	-4 943

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2017	4 227 677	2 039 609		1 142 019	-32 516		7 376 788	217 314	7 594 102
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat									
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers et engagements hors bilan)				-519 784			-519 784		-519 784
Autres									
Capitaux propres d'ouverture au 01 Janvier 2018	4 227 677	2 039 609		622 235	-32 516		6 857 004	217 314	7 074 318
Opérations sur capital								12 250	12 250
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres									
Dividendes								-2 000	-2 000
Autres		-614 244		614 244					
Changements de méthodes comptables									
Résultat de l'exercice				626 106			626 106	-4 943	621 163
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions				7 413			7 413		7 413
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat				-43 631	43 056	1 358	784		784
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies						-6 628	-6 628		-6 628
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat									
Gains ou pertes latents ou différés				-36 218	43 056	-5 269	1 569		1 569
Autres				-45 116			-45 116	-636	-45 752
Variations de périmètre								232	232
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2018	4 227 677	1 425 365		1 781 251	10 540	-5 269	7 439 564	222 217	7 661 780

5.4 OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

en milliers de dh

	31/12/18	31/12/17
Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit		
Comptes à vue	789 603	979 635
Prêts	3 293	-109 839
Opérations de pension		
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION	792 896	869 796
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-	-
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION	792 896	869 796
Dettes envers les établissements de crédit		
Comptes à vue	1 530 337	486 851
Emprunts	10 828 371	7 532 295
opérations de pension		
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	12 358 708	8 019 146

5.6 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

en milliers de dh

	31/12/18	31/12/17
Autres dettes représentées par un titre	5 969 586	7 371 979
titres de créances négociables	5 969 586	7 371 979
emprunts obligataires		
Dettes subordonnées	3 073 513	2 730 235
Emprunt subordonnés	3 073 513	2 730 235
à durée déterminée	3 073 513	2 730 235
à durée indéterminée		
Titres subordonnés		
Total	9 043 099	10 102 214

5.8 IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

en milliers de dh

	31/12/18	31/12/17
Impôts courants	80 255	186 263
impôts différés	205 989	262 054
Actifs d'impôts courants et différés	286 244	448 317
Impôts courants	37 127	117 077
impôts différés	791 131	937 344
Passifs d'impôts courants et différés	828 258	1 054 421

5.5 PRÊTS, CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTÈLE

en milliers de dh

PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COUT AMORTI	31/12/18	31/12/17
Comptes ordinaires débiteurs	13 673 121	11 779 900
Prêts consentis à la clientèle	67 909 626	62 174 253
Opérations de pension		
Opérations de location-financement		
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DEPRECIATION	81 582 747	73 954 153
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-4 076 583	-3 214 808
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DEPRECIATION	77 506 164	70 739 345

en milliers de dh

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	31/12/18	31/12/17
Comptes ordinaires créditeurs	37 620 735	35 542 785
Comptes à terme	21 618 557	18 628 707
Comptes d'épargne	12 264 263	11 619 194
Autres dettes envers la clientèle	3 224 499	2 015 290
Intérêts courus à payer	320 844	353 037
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	75 048 898	68 159 012

en milliers de dh

Ventilation des dettes envers la clientèle par agent économique	31/12/18	31/12/17
secteur public	8 431 623	6 986 736
entreprises financières	13 039 549	7 525 611
entreprises non financières	11 231 422	8 994 600
autres clientèle	42 346 304	44 652 065
Total en principal	75 048 898	68 159 012
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	75 048 898	68 159 012

en milliers de dh

Ventilation des dettes envers la clientèle par agent géographique	31/12/18	31/12/17
MAROC	75 048 898	68 159 012
CIB		
EUROPE		
AFRIQUE		
Total en principal	75 048 898	68 159 012
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	75 048 898	68 159 012

5.9 COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

en milliers de dh

	31/12/18	31/12/17
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Comptes d'encaissement	1 605 295	-47 484
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance		
Autres débiteurs et actifs divers	1 194 943	1 457 757
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	2 800 238	1 410 274
Dépôts de garantie reçus		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Comptes d'encaissement	207 903	104 455
charges à payer et produits constatés d'avance	66 389	53 783
Autres créditeurs et passifs divers	1 708 706	2 026 058
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	1 982 998	2 184 295



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

IAS/IFRS

AU 31 DÉCEMBRE 2018



5.11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31/12/18			31/12/17		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immobilisations corporelles	8 349 765	-1 624 375	6 725 390	7 884 747	-1 942 494	5 942 253
Terrains et constructions	2 139 461	-437 750	1 701 711	2 100 192	-393 269	1 706 923
Equipment, Mobilier, Installations	910 775	-754 688	156 087	860 755	-709 843	150 912
Biens mobiliers donnés en location	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations	5 299 529	-431 937	4 867 592	4 923 800	-839 382	4 084 418
Immobilisations incorporelles	534 432	-416 214	118 218	496 055	-390 159	105 896
Logiciels informatiques acquis	6 596	-5 817	779	8 252	-5 555	2 697
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	527 836	-410 397	117 439	487 803	-384 604	103 199
Immeubles de placement	1 601 762	-59 252	1 542 510	1 490 271	-50 080	1 440 191
Total	10 485 959	-2 099 841	8 386 118	9 871 073	-2 382 733	7 488 340

5.12 ECARTS D'ACQUISITION

	31/12/18	31/12/17
Valeur brute comptable en début de période	306 908	306 908
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période	-	-
Valeur nette comptable en début de période	306 908	306 908
Acquisitions	-	-
Cessions	-	-
Dépréciations comptabilisées pendant la période	-	-
Écarts de conversion	-	-
Filiales précédemment mises en équivalence	-	-
Autres mouvements	-	-
Valeur brute comptable en fin de période	306 908	306 908
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	-	-
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	306 908	306 908

5.14 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/18	31/12/17
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	319 618	313 841
Dotations aux provisions	-94 061	965 748
Reprises de provisions	162 925	-906 914
Utilisation des provisions	-	-
Incidence de la consolidation	-	-
Variation des parités monétaires et divers	-	-
Autres	-55 166	-53 056
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	333 316	319 618

5.20 ALLOCATION DES PERTES ATTENDUES

Portefeuille Créances sur la Clientèle	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime
Encours Bilan au 01.01.2018	61 504 898	6 900 897	6 093 967
Encours Hors Bilan au 01.01.2018	9 734 453	-	28 141
Provisions sous IFRS 9 au 01.01.2018	565 505	1 132 023	2 434 218
Encours Bilan au 31.12.2018	70 773 752	4 430 516	6 398 672
Encours Hors Bilan au 31.12.2018	13 865 163	-	-
Provisions sous IFRS 9 au 31.12.2018	-495 431	-953 997	-2 647 348

6.1 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

	31/12/18	31/12/17
Engagements de financements donnés	9 673 417	5 850 963
Aux établissements de crédit	24 017	-
A la clientèle	9 649 400	5 850 963
Ouverture de crédit	-	-
Autre engagements en faveur de la clientèle	-	-
Engagements de financement reçus	-	1 011 545
des établissements de crédit de la clientèle	-	1 011 545

6.2 ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	31/12/18	31/12/17
Engagements de garantie donnés	3 613 108	3 955 156
D'ordre des établissements de crédit	-	400 000
D'ordre de la clientèle	3 613 108	3 555 156
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	1 168 712	1 137 449
Autres garanties d'ordre à la clientèle	2 444 396	2 417 708
Engagements de garantie reçus	56 633	84 389
des établissements de crédit	-	-
de l'état et d'autres organismes de garantie	56 633	84 389

7.2 SYNTHÈSE DES PROVISIONS ET DESCRIPTION DES RÉGIMES EXISTANTS

	31/12/18	31/12/17
Provision pour indemnités de retraite et assimilées	149 767	138 273
Provision pour prime spéciale d'ancienneté	-	-
Autres provisions	-	-
TOTAL	149 767	138 273
Taux d'actualisation	-	-
Taux d'évolution des salaires	3%	3%
Taux de rendement des actifs	-	-
Autres	-	-
TOTAL	3%	3%

7.3 COÛT DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

	31/12/18	31/12/17
Charge normale de l'exercice	7 414	6 825
Charge d'intérêt	5 571	5 379
Rendements attendus des fonds	-	-
Amortissement des écarts actuariels	-	-
Indemnités supplémentaires	-	-
Autre	-	-
Coût net de la période	12 985	12 204
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées	-	-
Dont autres...	-	-

5.15 ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	autres actifs financiers à la juste valeur par résultat
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	-	-
Valeurs reçues en pension	1 589 865	-
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	4 921 727	186 077
Titres de participation non consolidés	-	-
Instruments dérivés	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	6 511 592	186 077

5.16 ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	31/12/18	31/12/17
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	6 118 409	1 937 088
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	5 591 311	1 261 565
Autres titres de créance négociables	50 281	9 142
Obligations	476 817	666 381
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	295 824	205 423
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Titres de participation non consolidés	295 824	205 423

5.17 PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	31/12/18	31/12/17
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	21 206	5 476
Passifs financiers à la JV par résultat sur option	-	-
TOTAL	21 206	5 476

Portefeuille Titres en JV/OCI

	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime
Encours Bilan au 01.01.2018	1 937 924	-	22 500
Encours Hors Bilan au 01.01.2018	-	-	-
Provisions sous IFRS 9 au 01.01.2018	-835	-	-22 500
Encours Bilan au 31.12.2018	6 118 970	-	22 500
Encours Hors Bilan au 31.12.2018	-	-	-
Provisions sous IFRS 9 au 31.12.2018	-561	-	-22 500

7.4 ÉVOLUTION DE LA PROVISION INSCRITE AU BILAN

Evolution de la dette actuarielle	31/12/18	31/12/17
Dette actuarielle d'ouverture	138 273	136 300
Charge normale de l'exercice	7 414	6 825
Charge d'intérêt	5 571	5 379
Écarts d'expérience	10 520	495
Autres écarts actuariels	-	-
Prestations versées	-12 011	-10 726
Indemnités supplémentaires	-	-
Autre	-	-
Dette actuarielle de clôture	149 767	138 273
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées	-	-
Dont autres...	-	-

8.1 RÉSULTAT PAR ACTION

	31/12/18	31/12/17
Nombre d'actions	42 276 765	42 276 765
Résultat Part du Groupe (en MAD)	626 104 057	574 614 690
Résultat par Action (en MAD)	15	14

8.4 PARTIES LIÉES

Relation entre les sociétés consolidées du groupe	31/12/18
Actif	
Prêts, avances et titres	-625 351
Comptes ordinaires	-413 120
Prêts	-
Titres	-212 231
Opération de location financement	-
Actif divers	-165 126
TOTAL ACTIF	-790 476
Passif	
Dépôts	-439 119
Comptes ordinaires	-439 119
Autres emprunts	-
Dettes représentées par un titre	-
Passif divers	-351 357
TOTAL PASSIF	-790 476
Engagements de financement et de garantie	-
Engagements donnés	-
Engagements reçus	-

Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées	31/12/18
Intérêts et produits assimilés	-11 156
Intérêts et charges assimilés	9 132
Commissions (produits)	-9 291
Commissions (charges)	749
Prestations de services données	-
Prestations de services reçues	-
Loyers reçus	-
Autres	-43 129



2.1 MARGE D'INTERETS

en milliers de dh

	31/12/18			31/12/17		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	4 959 490	-901 935	4 057 555	4 346 822	-952 510	3 394 312
Comptes et prêts/emprunts	4 959 490	-901 935	4 057 555	4 346 822	-952 510	3 394 312
Opérations de pensions						
Opérations de location-financement						
Opérations interbancaires	1 806	-360 215	-358 409	6 558	-306 650	-300 092
Comptes et prêts/emprunts	-8 248	-126 989	-135 237	1 266	-121 465	-120 200
Opérations de pensions	10 054	-233 226	-223 172	5 292	-185 185	-179 892
Emprunts émis par le Groupe		-217 923	-217 923		-234 814	-234 814
Instruments de couverture de résultats futurs						
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux						
Portefeuille de transactions	1 299		1 299	1 041		1 041
Titres à revenu fixe	1 299		1 299	1 041		1 041
Opérations de pensions						
Prêts/emprunts						
Dettes représentées par un titre						
Actifs disponibles à la vente	59 676		59 676	49 478		49 478
Actifs détenus jusqu'à échéance						
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	5 022 271	-1 480 073	3 542 198	4 403 899	-1 493 973	2 909 926

2.2 COMMISSIONS NETTES

en milliers de dh

	31/12/18			31/12/17		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	439 591	-8 749	430 842	427 142	-9 356	417 786
avec les établissements de crédit						
avec la clientèle	437 158	-8 749	428 409	425 228	-9 356	415 872
sur titres	2 433		2 433	1 914		1 914
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan						
Prestation de services bancaires et financiers	34 882		34 882	32 636		32 636
Produits nets de gestion d'OPCVM						
Produits nets sur moyen de paiement	34 882		34 882	32 636		32 636
Assurance						
Autres						
Produits nets de commissions	474 473	-8 749	465 724	459 778	-9 356	450 422

2.3 GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS

en milliers de dh

	31/12/18	31/12/17
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	8 441	51 855
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	27 228	51 855
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	-18 787	
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	-65 935	
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	2 847	
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	-68 782	
Gains et pertes sur actifs financiers disponible à la vente		394 482

2.5 PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

en milliers de dh

	31/12/18			31/12/17		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance						
Produits nets des immeubles de placement						
Produits nets des immobilisations en location simple						
Produits nets de l'activité de promotion immobilière						
Autres produits	224 040	-203 784	20 256	280 134	-158 025	122 109
Total net des produits et charges des autres activités	224 040	-203 784	20 256	280 134	-158 025	122 109

2.6 COÛT DU RISQUE

en milliers de dh

	31/12/18
Dépréciation sur actifs sains (Bucket 1 et 2)	248 155
Bucket 1 : Pertes de crédit attendues sur 12 mois	70 074
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	70 074
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables	
Bucket 2 : Pertes de crédit attendues à maturité	178 081
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	178 081
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables	
Dépréciation sur actifs dépréciés (Bucket 3)	-189 705
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-189 705
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables	
Risques et Charges	-65 115
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-6 665
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur les instruments de dettes comptabilisés en Capitaux propres recyclables	
Gains ou pertes réalisés sur les instruments de dettes comptabilisés en coût amorti	
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-967 332
Récupérations sur prêts et créances	230 808
Comptabilisés au coût amorti	230 808
Comptabilisés au JV OCI recyclables	
Décote sur les produits restructurés	
Pertes sur engagement par signature	
Autres pertes	
COÛT DU RISQUE	-743 189

2.7 GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

en milliers de dh

	31/12/18	31/12/17
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	16 884	67 536
Plus-values de cession		
Moins-value de cession	16 884	67 536
Titres de capitaux propres consolidés		
Plus-values de cession		
Moins-value de cession		
Autres	-241 091	-129 836
GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	-224 207	-62 300

2.8 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

2.8.1 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

en milliers de dh

	31/12/18	31/12/17
Impôts courants	80 255	186 263
Impôts différés	205 989	262 054
Actifs d'impôts courants et différés	286 244	448 317
Impôts courants	37 127	117 077
Impôts différés	791 131	937 346
Passifs d'impôts courants et différés	828 258	1 054 423

2.8.2 CHARGE NETTE DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

en milliers de dh

	31/12/18	31/12/17
Charge d'impôts courants	-37 210	-117 072
Charge nette d'impôts	-180 007	-107 587
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	-217 217	-224 659

2.9 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

en milliers de dh

	31/12/18	31/12/17
Charges de personnel	-1 147 019	-1 102 707
Impôts et taxes	-34 505	-48 313
Charges externes	-593 298	-493 677
Autres charges générales d'exploitation	-142 963	-65 280
charges d'exploitation	-1 917 785	-1 709 978

2.10 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

en milliers de dh

	31/12/18	31/12/17
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-247 125	-337 522
Dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		
Total	-247 125	-337 522

3.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'information comptable et financière au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc est déclinée en cinq pôles d'activité :

- Banque de détail : ce domaine regroupe les activités du Crédit Agricole du Maroc.
- Banque de financement et d'investissement : ce domaine regroupe les activités de la banque d'affaires Holdagro et la société Targa.
- Sociétés de financement Spécialisés : ce domaine regroupe la société de crédit à la consommation (Assalaf Al Akhdar) et Tamwil El Fellah qui est une société spécialisée dans le financement des programmes gouvernementaux.
- Micro crédit : ce domaine regroupe la fondation Ardi et l'association Ismailia pour le micro-crédit.
- Gestion d'actifs : ce domaine regroupe la société de gestion d'actifs CAM Gestion, la société de bourse MSIN et MAROGEST.
- Banque Participative : ce domaine regroupe les activités de la filiale AL AKHDAR BANK.
- Autres : Au 31 Décembre 2018, ce domaine comprend la filiale GCAM DOC.



3.2 INFORMATIONS PAR SECTEUR OPERATIONNELS

3.2.1 RÉSULTAT PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

en milliers de dh

Compte de résultat	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actif	Banque Participative	Autres	Total
Marge d'intérêt	3 375 099	6 512	55 237	100 938	1 413	2 999		3 542 198
Marges sur commissions	425 426	450	1 609	330	37 818	91		465 724
Produit net bancaire	3 752 528	5 600	57 127	104 531	42 006	3 384	5 508	3 970 684
Résultat Brut d'exploitation	1 773 958	622	16 444	42 752	18 034	-46 364	328	1 805 774
Résultat d'exploitation	1 073 220	731	-3 225	19 854	18 041	-46 364	328	1 062 585
Résultat avant impôt	849 845	731	-3 975	19 912	17 901	-46 364	328	838 378
Résultat net	644 796	649	-5 378	15 472	11 693	-46 364	293	621 161
Résultat net part du groupe	644 796	645	-5 378		9 394	-23 646	293	626 104

3.2.2 ACTIFS ET PASSIFS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

en milliers de dh

Bilan	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actifs	Banque participative	Autres	TOTAL
Total Bilan	105 120 860	136 032	741 050	300 399	832 181	160 453	-533	107 290 442
dont								
Éléments d'Actifs								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6 664 455				33 214			6 697 669
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	6 669 422	101 575	-225 000		-19 045	-102 719	-10 000	6 414 233
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	777 139				15 655	100	-1	792 893
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	76 213 968		809 986	292 662		189 548		77 506 164
Titres au coût amorti	-							
Éléments du Passif								
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	11 649 590		593 118	116 000				12 358 708
Dettes envers la clientèle	74 098 555	133 206	145 927	12 723	571 444	82 650	4 393	75 048 898
Capitaux propres	7 312 035	-429	-63 773	128 807	54 902	19 426	-5 215	7 445 753

FONDS PROPRES CONSOLIDÉS

en milliers de dh

	31/12/18	31/12/17
FONDS PROPRES	10 644 461	9 923 662
Fonds propres de base	7 694 765	7 264 359
Fonds propres réglementaires	2 949 696	2 659 303
Exigences de fonds propres au titre du risque de crédit	5 330 210	5 177 284
Risque de marché en approche standard	133 999	63 940
Exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel	579 696	542 732
Ratio de fonds propres T1 (minimum exigible 9%)	10,19%	10,05%
Ratio de fonds propres total (minimum exigible 12%)	14,09%	13,73%

AUTRES ETATS

Référence	Etat	
5.2	Instruments de couverture	Néant
5.7	Titres au coût amorti	Néant
5.10	Participation des entreprises mises en équivalence	Néant
5.13	Provisions techniques de contrats d'assurance	Néant



GROUPE CREDIT AGRICOLE DU MAROC (GCAM)
Attestation d'examen limité de la situation provisoire des comptes consolidés
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire du CREDIT AGRICOLE DU MAROC et de ses filiales (GROUPE CREDIT AGRICOLE DU MAROC) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 7.661.780, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 621.161.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe CREDIT AGRICOLE DU MAROC établis au 31 décembre 2018, conformément aux normes comptables internationales (IAS / IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note exposant les effets dus à la première application de la norme IFRS 9 « Instruments Financiers ».

Casablanca, le 26 mars 2019

Les commissaires aux comptes


FIDAROC GRANT THORNTON
 FIDAROC GRANT THORNTON
 47, rue Allal Ben Abdellah
 20 000 Casablanca
 Maroc
Faïçal MEKOUAR
 Président

DELOITTE AUDIT
Deloitte Audit
 288, Boulevard Zerktouni
 CASABLANCA - MAROC
 Tél : 05 22 22 22 40 78
 Fax : 05 22 22 40 78
Fawzi BRITEL
 Associé



1 – Instances de gouvernance

Le crédit agricole du Maroc a vécu durant son histoire de plus de cinquante ans des transformations, restructurations et adaptations qui ont fondé son positionnement sur le secteur bancaire marocain et son mode de gouvernance d'aujourd'hui.

Le Groupe du Crédit Agricole a ainsi développé un mode de gouvernance hybride s'inspirant du modèle de bonne gouvernance des Etablissements de crédit « EC » et du code de bonnes gouvernance des entreprises et Etablissements publics « EEP ».

1) Conseil de Surveillance et ses Comités Spécialisés

1.1 Conseil de Surveillance

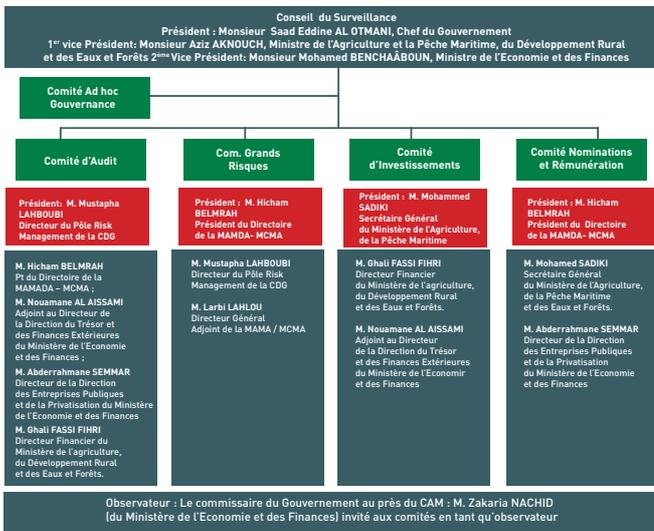
Le Conseil de Surveillance exerce collégialement le contrôle permanent de la gestion de la Société et a en outre pour principales attributions de nommer les membres du Directoire, fixer leur rémunération et proposer leur révocation à l'Assemblée des actionnaires ; Coïncider à l'un des membres du Directoire, la fonction de Président du Directoire ; Conférer à l'un des membres du Directoire, la fonction de Directeur Général ; Nommer le Président et les vice-Présidents du Conseil de Surveillance ; Nommer un ou plusieurs membres dans les conditions prévues par les statuts ; Répartir entre les membres le montant des jetons de présence votés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ; Transférer le siège social en tout autre endroit de la même préfecture ou de la même province ; Autoriser les conventions projetées, directement ou indirectement, entre la Société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, sous réserve des dispositions relatives aux sociétés anonymes ; Déterminer le montant au-delà duquel le Directoire doit obtenir son autorisation pour effectuer les opérations et conférer les autorisations prévues à l'article 19 des statuts et conférer les autorisations prévues par ledit article ; convoquer les Assemblées Générales.

Le Conseil de Surveillance reçoit une fois par trimestre au moins un rapport du Directoire sur la marche des affaires sociales et après la clôture de chaque exercice les documents prévus par la Loi et par les dispositions de l'article 19 des statuts.

Le conseil est composé de onze administrateurs :

Huit Administrateurs représentants de l'Etat, dont le Chef du Gouvernement (Président) ; le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (premier vice Président) et le Ministre de l'Economie et des Finances (deuxième vice-président) ainsi que cinq autres représentants des départements ministériels (Secrétaire Général et le Directeur financier du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime, Directeur du Trésor et des Finances externes, Directeur des EEC et le secrétaire général de l'intérieur) ; Trois Administrateurs représentants des actionnaires institutionnels dont deux de la MAMDA/MCMA et un de la CGD.

Les huit membres du conseil autres que le chef du gouvernement et les deux ministres, composent les quatre comités spécialisés du conseil comme suit :



1.2 Comité d'audit

Le comité d'audit se réunit trimestriellement avec pour principales missions :

- Evaluer la qualité et de la cohérence du dispositif du contrôle interne ;
- Vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières ;
- Suivre les recommandations des fonctions de contrôle interne et des SAC.

Durant l'exercice 2018, le comité d'audit a tenu 5 réunions pour traiter des points suivants :

- Approbation des procès-verbaux des réunions ;
- Examen des comptes sociaux et consolidés du GCAM au 31 Décembre 2017 ;
- Examen de la situation comptable au 31 Mars 2018 ;
- Etat d'avancement des plans d'action des structures de contrôle interne et du suivi des recommandations ;
- Examen de la situation comptable au 30 Juin 2018 ;
- Examen de la situation comptable au 30 Septembre 2018 ;
- Présentation des réalisations en matière de contrôle interne à fin Octobre 2018, et validation des plans d'action au titre de l'exercice 2019 ;
- Rappel des principales recommandations du Comité d'Audit en 2018 ;
- Compléments sur les réalisations des structures de contrôle interne au titre de l'exercice 2018 ;
- Suivi des recommandations ;
- Plans d'audit et de contrôle 2019 des structures de contrôle interne.

1.3 Comité des investissements

Le comité d'investissement se réunit au moins 2 fois par an avec pour principales missions :

- Veiller à la cohérence des projets d'investissements avec les orientations stratégiques de la Banque ;
 - Fixer les priorités à accorder aux projets d'investissement de la Banque en tenant compte des ressources disponibles ;
 - Suivre l'état de réalisation budgétaire des projets d'investissement retenus et veiller à leur actualisation budgétaire.
- Durant l'exercice 2018, le comité d'investissement a tenu 2 réunions pour traiter des points suivants :
- Approbation des PV des réunions ;
 - Budget prévisionnel d'activité 2019 ;
 - Etat des réalisations budgétaires au 30 Juin 2018 ;
 - Budget prévisionnel de fonctionnement 2019 ;
 - Budget prévisionnel d'Investissement triennal (2019-2021).

1.4 Comité des Grands Risques

Le comité des grands risques se réunit trimestriellement avec pour principales missions :

- Superviser la gestion des risques de la Banque, leur mesure, leur évaluation ainsi que leur couverture par les fonds propres ;
 - Suivre l'octroi et le dénouement des crédits importants notamment par rapport aux fonds propres de la Banque ;
 - Analyser la qualité du portefeuille des crédits
- Durant l'exercice 2018, le comité des grands risques a tenu 3 réunions pour traiter des points suivants :
- Qualité du portefeuille de crédit ;
 - Datations en paiement et ventes à rémérer ;
 - Allocation des Fonds Propres & LCR ;
 - Dispositif ICAAP.

1.5 Comité de Nomination et de Rémunération

Le comité de rémunération et nomination se réunit au moins une fois par an avec pour principales missions :

- Assister le CS dans le processus de nomination ou renouvellement de ses membres et de ceux du Directoire et traiter les situations de conflits d'intérêts émanant de ce processus ;
- Proposer des recommandations au CS de politique de rémunération du personnel de la Banque en général et des membres du Directoire et hauts dirigeants tenant compte de la stratégie de la Banque, de ses objectifs à court et long terme. Anticiper et traiter les situations de conflits d'intérêts.

1.6 Comité Ad hoc Gouvernance

Un comité ad hoc a été institué lors de dernière réunion du Conseil de surveillance tenue le mercredi 21 Mars 2018, pour statuer sur les questions de gouvernance notamment la cooptation des administrateurs indépendants. Ce comité est composé de trois administrateurs :

- Monsieur Abderrahmane SEMMAR: Président ;
- Monsieur Mustapha LAHBOUBI : Membre ;
- Monsieur Mohamed SADIKI : Membre.

Il est à signaler que jusqu'à lors, le représentant du ministère de l'intérieur était considéré en tant que membre indépendant dans le sens où la tutelle de la Banque sur le CAM est effectuée par le ministère de l'agriculture et le ministère des finances.

2) Le Directoire

Le Directoire via les comités Spécialisés, notamment le Comité Directeur contrôle, opère un suivi mensuel des travaux réalisés par l'ensemble des structures de contrôle interne. Il s'assure du bon fonctionnement du système de contrôle interne et veille à la coordination entre les différents acteurs. Ce Comité a une vision à la fois corrective des irrégularités et préventive des risques identifiés.

Durant l'exercice 2018, les réunions du Directoire ont porté sur les points suivants :

Type de réunions	Nbr de Réunions	Principaux Points Examinés	Principales décisions / Réalisations
Arrêtés des comptes	5	• Arrêtés des comptes au 31 décembre 2017, au 31 Mars 2018, au 31 Mars 2018 sous IFRS 9, au 30 Juin 2018 et au 30 Septembre 2018	• Approbation des comptes sociaux et consolidés par les Commissaires aux comptes sans observation ni réserve.
Comité du Risque Opérationnel	2	• Présentation de la cartographie des risques opérationnels ; • Bilan sur le Dispositif de remontée des événements, incidents et pertes ; • Etat d'avancement du plan d'atténuation des risques opérationnels	• Validation des mises à jour de la cartographie et appréciation du niveau d'exposition de la Banque aux risques opérationnels ; • Evaluation de la mise en œuvre du plan d'actions d'atténuation des Risques opérationnels ;
Achat/Cession ou Réallocation de Biens Immobiliers	3	• Cession de biens immobiliers intra-groupe ; • Acquisition de terrain	• Acquisition par le Crédit Agricole du Maroc d'un parcelle de terrain objet du TF n°7748/M ; • Approbation du transfert de propriétés du CAM reçues en datation en paiement, à la SARL Atlantic Logement filiale à 100% du CAM, pour faciliter leur gestion et écoulement ;
Divers	6	• Atterrissage des budgets de fonctionnement et investissement 2018 • Budget Prévisionnel de Fonctionnement du CAM 2019 • Budget prévisionnel d'investissement triennal du CAM 2019 - 2021. • Caractéristiques des obligations subordonnées CAM. • Lancement d'un programme d'émission d'obligations pour un plafond global de 3 milliards de dirhams sur 5 ans ; • Décalage des échéances agricoles impayées des agriculteurs ; • Départ en retraite de Mr Mohamed El Ayadi, ancien Directeur Général et membre Directoire du Crédit Agricole du Maroc ; • Participation à l'augmentation de capital de Best.	• Approbation du lancement d'un nouveau programme obligataire pour une enveloppe de 3 milliards de dirhams sur une période de 5 années à partir de l'obtention de l'accord du CS et de l'AG ; • Approbation des caractéristiques de l'émission obligataire subordonnée d'un montant de 500 MDH ; • Décalage et/ou rééchelonnement des dossiers de crédit des échéances agricoles impayées des agriculteurs pour permettre aux clients de les régulariser ; • Participation du CAM dans l'augmentation de capital de Best Milk (à travers la Laiterie Invest).
TOTAL	16		

Informations sur le système d'incitations financières :

Au titre de l'exercice 2018, la rémunération des membres des organes d'administration s'est chiffrée à 44 MDH. L'encours des prêts octroyés aux membres du directoire et du conseil de surveillance s'élève à 70 MDH au terme de ladite période.

3) Comités Directeurs et Thématiques

Pour assurer un pilotage permanent et effectif de la réalisation des orientations stratégiques et un suivi efficace et régulier de l'ensemble des activités du groupe, le Directoire, outre ses réunions statutaires, s'appuie sur 8 comités directeurs spécialisés mensuels et 5 autres thématiques trimestriels.

Au cours de l'exercice 2018, il a été tenu 31 réunions des différents Comités Directeurs :

- Comité Ressources ;
- Comité Emplois ;
- Comité MSP & Agriculture Solidaire ;
- Comité BFI ;
- Comité ALM ;
- Comité Capital Humain & Productivité ;
- Comité Support & Moyens Logistiques ;
- Comité Contrôle.

Aussi, il a été tenu 26 réunions des Comités Thématiques (dont 12 réalisées en tournée des CAM Régions) :

- Comité de Pilotage du Plan Stratégique & Nouveaux Métiers ;
- Comité d'Exploitation ;
- Comité Marketing, Stratégie Digitale, & Relation Client ;
- Comité Pilotage des Filiales ;
- Comité PCA et Sécurité ;
- Suivi des créances en Anomalie

Les principaux travaux réalisés par les comités susmentionnés se présentent comme suit :

Installation du dispositif de contrat de responsabilité

- Fixation dans son cadre des objectifs 2018 des CAMR et des Domaines Capital Humain et Support ;
- Création d'un Pôle rattaché au Capital Humain pour son suivi ;
- Rationalisation de l'allocation des moyens notamment les Ressources Humaines par rapport à leur rendement.

Redynamisation du marché PP :

- Création Pôle Particuliers et Professionnels au sein de la Banque Commerciale pour porter la croissance de la part de marché de la Banque sur le marché ;
- Validation de son Plan d'action pour 2018 visant la croissance de la part du marché de la Banque en ressources à vue et produits de fidélisation.

Lancement du nouveau Pôle de Banque Digitale :

- Création du pôle Banque Digitale et Nomination de son Responsable ;
- Validation du plan d'actions digital de la banque ;
- Lancement de l'application Bestzam-e

Mise en place de la norme IFRS « Instruments financiers »

- Communication du bilan de la banque avec l'impact de la norme
- Constitution d'un Processus spécifique pour les crédits à l'agriculture

Lancement du processus ICCAP :

- Fiabilisation du calcul du besoin en fonds propres réglementaires ;
- Elaboration de la feuille de route de route de mise en œuvre du processus ICCAP.

Adoption d'une politique de communication « Verte » sur les initiatives et actions MSP et RSE du Groupe :

- Sélection et structuration de ces actions dans des programmes à fort impact d'usage sur le groupe ;
- Définition du processus de leur autorisation et traitement dans le cadre de la politique prédefinie.

Suivi en tournée de la réalisation des objectifs commerciaux, de la rentabilité des agences et la régularisation / recouvrement des créances en anomalies :

- Réduction du nombre d'agences non rentables et Amélioration de la productivité des agences ;
- Amélioration du recouvrement des créances impayées.

Suivi des activités de la MSP :

- Validation du financement de campagne des GIE Olives ;
- Réaménagement des échéanciers des éleveurs laitiers livreurs de Danone ;
- Actualisation des normes de financement du blé tendre et de palmiers datiers ;
- Validation de l'accompagnement financier de la filière de Palmiers Datiers ;
- Validation de la démarche d'accompagnement financier du Contrat Programme AAI ;
- Validation du plan d'accompagnement des coopératives livrant au marché solidaire de Casa ;
- Suivi de lignes de financement des organismes financiers internationaux ;
- Evaluation du PPT de prêts d'avances et de préfinancement de la filiale de Palmiers Datiers ;
- Bilan de la direction de l'expertise agricole et validation de ses besoins de moyens

Elaboration de Plans d'actions Marketing et commercial PP 2019 autour de l'orientation « Dynamisation de la collecte des Ressources à vue par l'équipement de la clientèle en offres compétitives de produits et services de fidélisation :

- Amélioration du délai d'octroi des crédits en soufrance, radieuses et/ou contentieuses dont la créance comptable est inférieure ou égale à cinq millions de dirhams ;
- Développement de l'offre de produits et services digitaux (nouvelles cartes monétaires, Bestzam-e, Filahi Bank...etc)
- Enrichissement de l'offre de produits de bancassurance
- Reliftage des offres packagés

Validation du plan d'actions 2019 de financement du Contrat Programme AAI et l'avance FDA.

4) Comités de crédit

4-1 Comités de Réseau

- Comité de Crédit Caisse Locale : le système de scoring permet la prise de décision après calcul automatique du crédit possible. Les dossiers qui ne peuvent être examinés dans le cadre du scoring sont soumis au Comité de crédit de la Direction Régionale.
- Comité de Crédit des Agences Particuliers et Professionnels ;
- Comité de Crédit des Caisses Régionales, Agences Entreprises et Centres d'Affaires ;
- Comité de Crédit des Directions Régionales ;
- Comité de Crédit CAM Corporate ;
- Comité de Crédit CAM Régions (Fès-Meknès, Grand Casa-Settat, Marrakech-Benimellal-Moyen Atlas, Nord-Oriental, Rabat-Salé-Kénitra, Sous-Grand Sud).

4-2 Comité du Siège

Comité de crédit du siège (CCS)

Le CCS est habilité à statuer sur les demandes de crédits, d'arrangement et de facilités de paiement ainsi que les demandes de restitution d'agios (suite à des recalculs de taux d'intérêts et d'abandon des pénalités de retard et des intérêts de retard) dépassant les compétences des Comités de Crédit au niveau du Réseau et du Comité des Recouvrements du Siège.

Comité Interne du recouvrement

Ce comité est habilité à statuer sur les demandes d'arrangement (consolidation, réaménagement, rééchelonnement, re-profilage et solde de tout compte) des créances en souffrance, radieuses et/ou contentieuses dont la créance comptable est inférieure ou égale à cinq millions de dirhams.

Comité de recouvrement du siège

Ce comité est habilité à statuer sur les demandes d'arrangement (consolidation, réaménagement, rééchelonnement, re-profilage et solde de tout compte) des créances en souffrance, radieuses et/ou contentieuses dont la créance comptable dépasse la compétence du Comité Interne de Recouvrement.

Comité de déclassement et de radiation des CES

Ce Comité décide du déclassement des créances dans la catégorie appropriée de CES et de la déchéance du terme, statue sur les mouvements de provisions à enregistrer pour les CES déclassées et décide, le cas échéant, de la radiation comptable des CES.

Comité de Gestion des créances sensibles

Ce comité est chargé de suivre l'évolution de tout engagement présentant des signes inquiétants.

Comités Réglementaires

Les Comités Réglementaires sont des comités édictés par la réglementation du travail :

- Comité d'Entreprise ;
- Comité Sécurité et Hygiène.

6) Comité de suivi de la Gouvernance Interne

Le Comité de Suivi de la Gouvernance interne a pour principaux objectifs :

- Assurer l'organisation, le suivi et la bonne tenue des Comités Directeurs ;
- Assurer la gestion en amont des Comités Directeurs en termes de secrétariat, gestion des calendriers, des ordres du jour, d'élaboration et de suivi des comptes rendus ;
- Elaborer les synthèses de décisions et principaux constats relevés ou actés par les différents Comités directeurs et les reporter au Directoire ;
- Œuvrer pour l'amélioration permanente du fonctionnement des Comités Directeurs, et plus Généralement du dispositif de gouvernance interne.

7) Comités Risques Opérationnels

Dans le cadre de la mise en conformité du Groupe CAM avec les exigences réglementaires, il a été créé :

- 1- Un Comité Risque Opérationnel Groupe veillant à la mise en place d'une politique opérationnelle et de vérifier son application ;
- 2- Un Comité de Risque au sein de chaque métier et filiale qui examine les rapports sur les risques opérationnels et les reporting émanant des correspondants des risques opérationnels.

INSTANCES DE GOUVERNANCE, DÉONTOLOGIE & DISPOSITIF GLOBAL DE GESTION DES RISQUES

- La sécurité du développement des activités de marché ;
- Le respect de la réglementation de BAM en matière de gestion prudentielle des risques et du dispositif des procédures, circulaires et notes internes ;
- La surveillance accrue de la stratégie de négociation ;
- La fixation des limites (clients, banque, portefeuille titres, transactions intra Day pour le compte propre...);
- La définition des rôles et les responsabilités en matière d'identification, de mesure, de surveillance et de contrôle des risques de marché ;
- L'adoption des meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques marché pour l'ensemble des compartiments.

Ces principes directeurs ont été traduits par la mise en place d'une politique de risque de marché et sont déclinés par un dispositif bien organisé.

2.2. Politiques des Risques marché:

Les activités de marché sont pilotées par un dispositif complet en termes de gouvernance, de sécurité, de gestion des risques et de gestion des limites. Celui-ci repose sur un fond documentaire normalisé, un système d'information performant et des reportings réguliers.

Cette politique est déclinée à travers des circulaires régissant les activités de marché notamment :

- Des procédures de l'ensemble des opérations des activités des marchés ;
- Un dispositif de limite opérationnelle ;
- Un dispositif de gestion des risques de marché ;
- Un dispositif de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation
- Un dispositif de suivi des indicateurs

C'est dans ce sens que les instances de gouvernance se concrétisent par des comités compétents, à savoir :

- Le comité BFI est chargé principalement de valider la stratégie de financement de la banque sur le marché monétaire, interbancaire et de la dette privée, ainsi que la stratégie d'investissement sur l'ensemble des instruments financiers et à court terme, à l'exception de la stratégie d'investissement sur les actifs à court terme opérés réalisés et sur tout choix stratégique lié aux activités de la BFI ;
- Le Comité de trésorerie et ALM répond au besoin de gestion optimale de la trésorerie à court terme, et plus généralement de gestion des risques financiers de la Banque.

Dispositif de gestion des risques de marché :

En vue d'encadrer les risques sur les différentes activités de marché et d'en assurer la surveillance, le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'est doté d'un dispositif organisé autour des axes suivants :

- Un système de délégation des pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisations ;
- Le respect du principe de séparation fonctionnelle et organisationnelle des tâches et des entités Front, Middle et Back Office ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché ;
- Le renforcement du dispositif de contrôle interne à travers les outils de contrôle permanents ;
- Le renforcement du dispositif d'attribution et de contrôle des habilitations.

Un dispositif de limite opérationnelle:

Au-delà des limites réglementaires applicables à toutes les activités de marché, notamment les limites par position, d'autres limites internes sont instaurées pour le portefeuille de négociation et de placement relatif à l'activité taux, ainsi que pour les activités de change. Il s'agit notamment des limites suivantes :

- La limite de taille maximale de position de change à terme ;
- La limite sur position courte de change ;
- Les limites relatives aux durées, sensibilité et taille maximale du portefeuille de négociation et de placement.

La gestion des limites, est totalement maîtrisée. En effet, les limites sont :

- Analysées et accordées par les comités compétents ;
- Paramétrées sur le système d'information qui en assure la piste d'audit ;
- Contrôlées via ce même système qui bloque tout dépassement non autorisé ;
- Revus selon le besoin de la clientèle et le contexte du marché.

Un dispositif de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation

Le GCAM a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché. Cette dernière est chargée de mettre en place des approches et des bonnes pratiques de gestion de marché en occurrence la mise en place de l'approche VaR (Value at Risk), et la gestion par sensibilité et durée pour l'ensemble du portefeuille de négociation et de placement.

Value at Risk (VaR)

La VaR d'un actif financier ou d'un portefeuille d'actifs est la perte potentielle maximale mesurée en unité monétaire sur un horizon de temps donnée et une probabilité donnée. La méthode retenue par la banque pour le calcul de la VaR est l'approche historique qui concerne l'activité taux, action et OPCVM. Cette méthode repose sur le postulat selon lequel les évolutions futures du portefeuille seront similaires à celles du passé.

Pour l'activité change, le GCAM retient le calcul de la VaR selon l'approche Riskmetrics. Cette méthode repose sur une matrice de variance-covariance des rendements des cours des différentes devises selon un niveau de confiance de 99% et un horizon temporel d'une journée. Bien que la VaR soit un outil d'aide à la gestion du risque de marché et un indicateur de risque très utilisé en finance de marché, elle présente certaines limites. Par conséquent, le GCAM utilise d'autres moyens de gestion des risques de marché, notamment, des stress tests et Back tests et ce, dans un but de valider le modèle de calcul adopté.

Stress tests

Parallèlement au modèle interne VaR, Le GCAM effectue des simulations de stress test au titre du risque de marché pour l'ensemble des compartiments des activités des marchés selon l'exigence réglementaire, ainsi que des simulations internes sur le portefeuille de négociation dans des cas extrêmes tenant compte de la structure du portefeuille et des conditions du marché et les risques y afférent, cela se concrétise via :

- Un système de reporting réglementaire périodique ;
- Un système de reporting interne de gestion relatif au processus de surveillances des risques.

Les principaux scénarios retenus sont :

- Une variation de taux de +/-5bps, +/-10bps, +/-25bps et +/-50bps (indicateurs globaux et par tranche de maturité) ;
- Une variation des cours de +/-1% et 0.5% tenant compte de composition du panier MAD et la corrélation entre EUR et USD.
- Une variation de prix titre de propriété de +/-10% à +/-15%.

Un dispositif de suivi des indicateurs :

Le suivi des risques de marché est effectué quotidiennement par la Direction Centrale des risques de Marché. Le management de la banque s'assure de reporting périodique des niveaux d'exposition, de rendement, des risques adossés aux activités des marchés, de respect des exigences réglementaires et de conformité aux dispositifs de limite.

3) Risques ALM

L'évaluation de la position de la banque face à la survenance des risques de taux et de liquidité passe par le calcul d'un ensemble d'indicateurs sur la base des données et des informations exploitées par les gestionnaires ALM.

Le suivi des risques ALM consiste d'une part, à analyser les perspectives sur l'évolution de la situation de liquidité et de la position de la banque par notre établissement à court, moyen et long terme, et d'autre part, à étudier la réaction des principaux indicateurs à des circonstances exceptionnelles (crise de liquidité, variation de taux...) et ce par le biais du programme de simulation de crise élaboré en interne.

3.1 Risque global de taux

Méthode d'évaluation et de surveillance du risque de taux :

Les principales méthodes d'évaluation et de suivi du risque de taux se déclinent comme suit :

- Analyse de l'évolution de la structure du bilan à travers la distinction entre les taux fixes et les taux variables ;
- Analyse des durations moyennes des emplois et des ressources de la Banque pour en dégager le profil de risque de taux (risque de perte en cas de hausse ou de baisse des taux) ;
- Mesure des écarts (Gaps de taux) : Sur la base des échéanciers des éléments contractuels du bilan et des hypothèses d'écoulement statique préalablement validées pour les postes non échéancés du bilan, le gestionnaire ALM mesure l'importance des GAP's pour chaque maturité afin d'en dégager le profil de risque de la Banque.

- Veille au respect des limites réglementaires notamment : l'impact sur les fonds propres conformément aux exigences réglementaires « Bâle II » ;
- Réalisation des stress tests : Le gestionnaire ALM mesure l'impact d'un mouvement parallèle des taux de 100 Pb, 200 Pb (réglementaire) et 300 Pb, sur le PNB et les Fonds Propres Économiques de la Banque. Ces impacts sont par la suite comparés aux limites internes mises en place. Tout dépassement de limites est dûment justifié.

Limites fixées en matière de risque de taux et modalités de leur révision:

- Sensibilité de la MNI (stress test 200 bps) : +/-110 Millions / ou 5% du PNB prévisionnel
- Impact taux choc 200 Pbs en % de FP réglementaires : 20%
- Impasses en taux à 1 mois : Min 2 Mrds dhs
- Impasses en taux à la tranche « 1-3 mois » : Min -5 Mrs dhs
- Impasses en taux à la tranche « 3-12 mois » : Min -3,5 Mrs dhs
- Impasses en taux à la tranche « 1-2ans » : Min 2 Mrs dhs
- Impasses en taux à la tranche « 2-5ans » : Min -2 Mds Dhs

Il est à noter que la révision des limites internes se fait sur demande de l'entité ALM et fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la réunion d'un comité ALM qui doit approuver la décision de révision à la hausse ou à la baisse de la limite. Au cours de l'exercice 2018, il y a eu révision des limites au titre du risque de taux.

Conclusion sur l'exposition de la banque au risque de taux :

Le CAM est positivement sensible à une augmentation des taux.

Au 31 décembre 2018, l'impact sur un an d'une variation défavorable des taux de 200 Pbs sur le produit net bancaire et les fonds propres réglementaires s'élevaient respectivement à -1,07% et -0,2%, soit à un niveau inférieur aux limites internes.

3.2 Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la banque subisse une perte au cas où elle ne disposait pas au moment approprié des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations financières.

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation d'un ou de la conjoncture économique.

Au sein du Crédit Agricole du Maroc, le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi régulier par la structure ALM en collaboration directe avec les différentes parties prenantes (Salle de Marché ; Direction Risque de Marché ; Banque Commerciale ; etc.)

Le dispositif mis en place permet à la banque d'assurer un refinancement dans les meilleures conditions et en adéquation avec son plan stratégique tout en respectant les limites réglementaires et internes relatives à cette fonction. En effet, l'élaboration du plan de financement passe par l'estimation sur une base dynamique des soldes de trésorerie futurs et cela en tenant compte des principales entrées et sorties prévisionnelles générées par les activités commerciale et financière de la banque. Cet exercice est réalisé en appliquant trois scénarios qui diffèrent selon leurs niveaux de sévérité. Les hypothèses retenues intègrent principalement les objectifs commerciaux et la capacité de la banque à lever des fonds sur le marché monétaire.

En plus du dispositif réglementaire, le Crédit Agricole du Maroc a développé un ensemble d'outils (impasses de liquidité, stress tests spécifiques ; ratios de concentration...) couvrant le court, et les moyens termes et qui font l'objet d'une analyse approfondie en vue de définir en cas de besoin de trésorerie les mesures de couverture adéquates qui seront arrêtées par le Comité de Trésorerie et ALM.

Suite à l'implémentation du ratio de liquidité à court terme (LCR), la banque a instauré de nouvelles actions qui s'articulent autour du renforcement de ses actifs liquides et réalisables et l'amélioration de son adossement bilanciel tout en préservant son niveau de rentabilité. Ainsi, au 31 décembre 2018, le LCR du CAM s'est établi à un niveau supérieur au minimum réglementaire requis.

4) Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont définis comme étant « le risque de pertes dues à une inadéquation ou à un défaut de procédures, personnels, systèmes internes ou à des événements externes ».

Le risque opérationnel présente la caractéristique d'être un risque diffus dont le périmètre est extrêmement large, il concerne l'ensemble des processus de la banque. C'est pour cette raison que la gestion des risques opérationnels est un enjeu majeur qui doit impacter et mobiliser tous les acteurs de la banque.

Le Dispositif de Gestion des Risques Opérationnels mis en place au niveau du GCAM permet d'assurer un suivi et une connaissance fiable des risques opérationnels encourus et une mise en place des mesures correctives d'atténuation et de maîtrise de ces risques, à travers la mise en place de la cartographie des risques et la mise en place progressive des indicateurs de suivi des risques. Le périmètre est couvert par la cartographie des risques opérationnels du GCAM au titre de l'exercice 2018 concerne les principales lignes métiers de la Banque ainsi que ses principales filiales.

Ce dispositif est basé sur la mise en place de Saines Pratiques de gestion des risques opérationnels qui sont :

- Une charte claire de gestion des risques opérationnels diffusée à l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus ;
- Une culture forte du risque opérationnel au sein de l'entreprise ;
- Un reporting interne.

Afin de maîtriser ses risques opérationnels, le GCAM a mis en place une politique de gestion des risques opérationnels qui s'inscrit dans le système d'amélioration continue :

- Collecter les données sur les risques (potentiels) et/ou les incidents (avérés) ;
- Analyser les risques (potentiels) et/ou les incidents (avérés) et évaluer leurs conséquences financières ;
- Alertier les principaux responsables concernés par les dits incidents ;
- Disposer d'outils et d'indicateurs de pilotage à destination à l'ensemble des acteurs pour communiquer les données sur les risques (potentiels) et/ou incident (avérés) et apprécier l'exposition aux risques opérationnels ;
- D'engager des actions préventives et correctives qui s'imposent pour réduire les impacts, la probabilité de survenance des incidents tout en assurant un suivi régulier.

Politique du GCAM en matière de Risques Opérationnels

La charte de gestion des risques de gestion et de suivi des risques opérationnels sont formalisées en tenant compte des acteurs impliqués dans le processus de gestion et de pilotage des risques opérationnels.

Compte tenu de la nature des risques opérationnels, le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en place implique un nombre important d'acteurs qui interviennent dans :

- L'identification et l'évaluation des risques ;
- La collecte et la régularisation des incidents ;
- La sensibilisation et l'animation de la filière des risques opérationnels ;
- L'utilisation des cartographies des risques dans le cadre des activités de contrôle et d'audit.

La charte de gestion des risques opérationnels groupe définit la politique générale de gestion des risques opérationnels au sein du groupe GCAM, en terme de :

- Modèle de représentation et d'évaluation des risques (définition des concepts, description des référentiels, description des normes)
- Modèle de représentation des indicateurs de suivi des risques et des mécanismes de couverture des risques
- Modèle de collecte des incidents
- Description de l'organisation de la filière « Risques Opérationnels » (acteurs, rôles et responsabilités,...)
- Description des procédures de Gestion des Risques Opérationnels

Organisation de la filière des risques opérationnels

L'organisation de la filière risques opérationnels au niveau groupe s'articule autour de :

- La fonction centrale au niveau du siège, chargée de la conception et du pilotage des outils méthodologiques et informatiques, elle veille à la mise en place d'un dispositif de maîtrise des risques efficace, exhaustif et homogène pour le GCAM ;
- Des relais risques opérationnels désignés au niveau du réseau, des filiales et au niveau des métiers centraux dans le cadre du processus de collecte des événements, incidents et pertes. Ces relais ont pour mission de recenser les événements, incidents et pertes opérationnelles et de les inventorier au niveau de l'outil de gestion des risques, ils participent à la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels et assurent la mise en place des plans d'actions pour le renforcement du dispositif de maîtrise des risques ;
- Des Correspondants risques opérationnels (enlites de contrôle internes ou autres) au niveau siège du réseau et des Filiales chargés d'identifier les incidents et risques liés aux activités, procédures et système des entités contrôlées.

En termes d'approche générale de gestion l'organisation de la filière Risque opérationnel s'appuie sur deux niveaux de gestion :

- 1er niveau : la mesure et le contrôle des risques opérationnels sont de la responsabilité de l'entité Risques Opérationnels : celle-ci a notamment en charge de mettre à disposition des métiers des informations sur leur niveau de risque opérationnel, afin d'éclairer leurs décisions en matière d'actions de couverture de ces risques.
- 2ème niveau : la mise en œuvre d'actions de couverture des risques, la détection et la collecte des incidents sont de la responsabilité des métiers, des entités chargées du Contrôle permanent à distance au niveau du siège et in situ au niveau du Réseau, et des entités liées à l'Audit pour les entités du siège et à l'inspection pour les entités du réseau.

Principaux outils méthodologiques :

Cartographie des risques opérationnels

Le dispositif de gestion des risques opérationnels utilise une approche qui identifie et organise par priorité les risques, et qui en ensuite met en stratégie pour les contrôler. Cette approche comprend à la fois la prévention des problèmes potentiels (événements) et la détection au plus tôt des problèmes actuels (incidents).

Deux approches ont été retenues par la fonction Risque Opérationnelle pour l'identification et l'évaluation des risques :

- Approche consistant à rencontrer les opérationnels pour s'exprimer sur les risques portés sur leur activité en les confrontant aux contrôles mis en place (enquêtes par sondage, missions in situ des équipes, contrôle à distance...);
- Approche se basant sur une remontée des événements et incidents via différentes sources (Contrôle permanent

Réseau et Siège, Inspection, Audit, Réclamations...).

Au 31/12/2018, il a été procédé à la mise à jour de la cartographie des risques, et dont les réalisations ont concerné essentiellement les actions suivantes :

- Analyse des événements, incidents et pertes de la période émanant des différentes sources (Rapport du Contrôle Permanent, Audit Général Groupe, Réclamations et métiers) ;
- La revue et validation de l'évaluation qualitative, la hiérarchisation et la cotation des risques en termes de probabilité d'occurrence et de perte encourue ;
- La revue et la mise à jour des plans d'actions ;
- L'amendement de la cartographie de risques opérationnels existante par les nouveaux risques ;
- La mise à jour du référentiel des risques opérationnels ;
- La classification des risques selon le dispositif de pilotage mise en place.

Processus de collecte des événements, incidents et pertes

Ce processus est basé sur deux niveaux de collecte. Il a connu une profonde mutation suite à la mise en place d'une solution procielle de gestion des risques opérationnels à travers les apports fonctionnels suivants :

- La saisie automatisée et simplifiée des événements ou incidents détectés par les relais risques opérationnels ou par les correspondants risques opérationnels en fonction de leurs périmètres métier ;
- La validation et le suivi des incidents saisis via un workflow de validation par les managers risques opérationnels au niveau du siège permettant d'alimenter directement la base des incidents et des pertes ;
- La détection des incidents via les dispositifs de contrôle internes ou via les relais risques opérationnels permettant de détecter les événements insolents et pertes permettant d'alimenter les bases de données et d'assurer un suivi de la régularisation des anomalies détectées.

Le processus de remontée des événements, des incidents et pertes afférents au risque opérationnel peut être décliné en cinq étapes :

- Etape 1 : L'identification des événements, des incidents et des pertes par les acteurs du dispositif ;
- Etape 2 : La saisie des données au niveau du progiciel de gestion des risques ;
- Etape 3 : Le Contrôle et la validation des incidents saisis via un workflow de validation ;
- Etape 4 : Le suivi du statut des régularisations des anomalies des incidents détectées ;
- Etape 5 : La génération des Reporting de suivi des événements, des incidents et des pertes.

Dispositifs de gestion des risques informatique

Les dispositifs mis en place pour assurer la sécurité informatique dans le cadre des risques opérationnels au sein de la Banque s'articulent autour des axes suivants :

- Veille au respect de la politique de sécurité de l'information (diffusion et mise à jour de la PSI, sensibilisation des collaborateurs aux risques liés à la sécurité informatique, etc.) ;
- Organisation des comités de pilotage et présentation des Reportings et tableaux de bord liés à la sécurité de l'information ;
- Réalisation des audits de sécurité et des mises à niveau liées à la conformité aux directives et réglementations (BAM, DGSSI, loi 09-08, etc.) ;
- Maintien en condition opérationnelle du Plan de Continuité Informatique [réaliser les tests PSI annuels des systèmes critiques, mise en place des nouvelles plateformes de secours, mise à jour périodique du BIA, etc.] ;
- Supervision permanente de la sécurité informatique (applicatif/système/réseaux) en utilisant des outils de sécurité (solution de détection des événements insolents et pertes, permettant des accès à privilège, Solution de corrélation des logs, solution de gestion des accès à distance, solution de sécurité WEB, etc.).